



Le coaching professionnel est l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels et d'une stricte déontologie.

Nouveau dossier de presse (2007) sur
<http://www.sfcoach.org/sfcoach/presse.htm>

COMMUNIQUE

Janvier 2007

A la suite de la publication du rapport 2006 du Miviludes, mettant en lumière certaines pratiques de formation professionnelle qui seraient liées aux groupes d'influence de type sectaire, la Société Française de Coaching affirme sa volonté de continuer à participer aux actions de clarification des pratiques de coaching professionnel.

La SFC, créée en 1996, en tant qu'organe de référence du coaching en France, entend collaborer avec les pouvoirs publics pour toute action qui permettra de clarifier et de professionnaliser le coaching professionnel et son champ d'application.

La SFCoach insiste sur tous les critères qui permettent d'établir avec certitude le PROFESSIONNALISME des coachs qui demandent l'accréditation : adhésion à un code de déontologie, formation initiale de qualité, formation permanente, travail sur soi et supervision. Dès son article 1.4, intitulé "respect des personnes", le Code de Déontologie de la SFCoach stipule que "conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence". La SFCoach est dotée d'un comité de Déontologie indépendant, qui peut être saisi en recours en cas de suspicion de dérive ou de tentative d'influence. A notre connaissance, ce comité n'a jamais été saisi sur des sujets d'influence sectaire.

L'Accréditation, c'est à dire le fait d'accepter de se présenter devant un jury de pairs indépendants et exigeants, et d'adhérer à chaque article du Code de Déontologie, est une décision personnelle, engageante, prise par un petit nombre de coachs. Au sein de la SFCoach, 200 personnes sont accréditées. L'association professionnelle a aussi mis en place des organes d'accompagnement des "nouveaux coachs" qui désirent entrer dans ce processus de professionnalisation du métier. Au début de 2007, 20 personnes environ sont "postulantes" à l'Accréditation à la SFCoach.

Nous déplorons, tout comme les auteurs du rapport, l'utilisation du titre de "coach" par des personnes qui s'en servent à des fins d'influence. Tout d'abord, il faut faire la distinction entre coaching et formation, qui relèvent de postures différentes et d'objectifs distincts. De plus, le développement de la pratique du coaching professionnel et déontologique est incontestable ; la très grande majorité des missions se passent dans le respect de la déontologie du coaching et des objectifs de la personne coachée.

De plus, si certains formateurs en "développement personnel" se prévalent du titre de coach, il est du devoir de leur employeur de se demander à quel titre : sont-ils accrédités, et par qui ? Les entreprises, en général, ne s'y trompent pas, et nous sommes heureux de leur tendance à recruter des professionnels reconnus du coaching professionnel. Le site de la SFCoach propose un annuaire des membres accrédités, très facile d'accès et largement consulté.

Pour la SFCoach, le coaching s'exerce dans le champ PROFESSIONNEL, que ce soit en entreprise ou pour des particuliers, dans le cadre de leur développement professionnel. Les missions sont courtes (3 à 6 mois environ) et très cadrées, avec un contrat portant sur un ou plusieurs objectifs précis, dans le strict respect de la déontologie du métier de coach.

Relations presse : Pascale Reinhardt, Membre accréditée, 06 14 01 49 93 presse@sfcoach.org